

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

COMPTE-RENDU :

Le vingt-et-un mars deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.
Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, ~~Claude JOUSSE~~ (pouvoir donné à Miguel FIMIEZ), ~~Cyrille OLLIVIER~~ (pouvoir donné à Dominique COLIN), Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Lydia DESBOIS a été nommée secrétaire de séance.

La décision du Conseil municipal sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de communes du Val de Sarthe devant être prise avant le 27 mars 2017, Madame le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour de la présente séance le point suivant : **« Communauté de communes du Val de Sarthe : Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».**
Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Approbation des comptes de gestion 2016, comptes administratifs 2016, budgets primitifs 2017, vote des taux de taxes locales
2. Finances : Amortissement d'une subvention d'équipement
3. Aménagement : Pose d'un portail sur terrain du 10 rue de la Mairie
4. Communauté de communes du Val de Sarthe : Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »
5. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Le compte-rendu du 7 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

1/ FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016, COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 ET BUDGETS PRIMITIFS 2017, VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

1-1/ Approbation des comptes administratifs 2016 :

BUDGET GENERAL :	- Excédent de fonctionnement : 352 215,49€ - Excédent d'investissement : 290 738,64€ - Restes à réaliser en dépenses : 49 954,43€, en recettes : 13 493,79€
Il est adopté à l'unanimité des votants soit 12 voix POUR, Madame le Maire ne participant pas au vote.	
BUDGET ASSAINISSEMENT :	- Excédent d'exploitation : 16 287,95€ - Excédent d'investissement : 98 777,64€ - Restes à réaliser en dépenses : 45 645€
Il est adopté à l'unanimité des votants soit 12 voix POUR, Madame le Maire ne participant pas au vote.	
BUDGET MULTISERVICES :	- Excédent de fonctionnement : 5 323,75€ - Déficit d'investissement : 11 994,57€
Il est adopté à l'unanimité des votants soit 12 voix POUR, Madame le Maire ne participant pas au vote.	

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : - Déficit d'exploitation : 41,30€
- Déficit d'investissement : 5 246,85€

Il est adopté à l'unanimité des votants soit 12 voix POUR, Madame le Maire ne participant pas au vote.

1-2/ Approbation des comptes de gestion 2016 :

Les résultats des comptes de gestion 2016 du comptable (budget général, assainissement, multiservices et panneaux photovoltaïques), conformes aux écritures de l'ordonnateur, **sont approuvés à l'unanimité, soit 13 voix POUR.**

1-3/ Affectation des résultats 2016 :

Délibération :

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : **352 215,49 €**

Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : **290 738,64 €**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : **16 287,95 €**

Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : **98 777,64 €**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET MULTI-SERVICES :

Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : **5 323,75 €**

Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : - **11 994,57 €**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : - **41,30 €**

Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : - **5 246,85 €**

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

1-4/ Vote des budgets primitifs 2017 :

Délibération :

Madame le Maire présente les budgets suivants pour vote :

BUDGET PRINCIPAL :

Le budget primitif s'équilibre à 820 900€ en fonctionnement et à 757 210€ en investissement.

Le budget primitif 2017 est adopté à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le budget primitif s'équilibre à 46 296€ en exploitation et 178 506€ en investissement.

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

BUDGET MULTISERVICES :

Le budget primitif s'équilibre à 6 540€ en fonctionnement et 18 495€ en investissement.

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Le budget primitif s'équilibre à 6 609€ en fonctionnement et 5 247€ en investissement.

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

1-5/ Vote des taux des taxes locales :

Madame le Maire informe que les notifications des produits attendus pour les taxes locales n'ont pas encore été transmises par la Direction générale des Finances Publiques.

Néanmoins, elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux des taxes locales ou sur une augmentation de 1%. Elle rappelle que lors du vote du budget 2016, il avait été planifié une hausse de 1% par an sur la durée du mandat. La situation financière de la commune est bonne mais de gros travaux d'investissement sont programmés sur les prochaines années (rénovation de la gare, aménagement du centre-bourg, arrivée de la fibre optique). La hausse de 1% des taux l'année dernière avait été expliquée aux habitants, ils avaient dans l'ensemble bien compris cette décision. Continue-t-on dans ce sens ? Ainsi, cela évitera d'augmenter plus fortement les taux si la situation financière de la commune se dégrade à l'avenir.

Dominique COLIN fait remarquer que la Commune a une bonne capacité de désendettement. Il ne voit pas de raison d'augmenter les taxes, d'autant plus que le Département a voté une augmentation de ses taux de 7%.

Sandrine DEMAYA n'est pas favorable non plus. Elle pense que si les taux sont augmentés de 1% cette année, rien n'empêchera l'année prochaine une hausse de 2% si les recettes sont insuffisantes.

Sylvie LE DRÉAU préfère attendre de recevoir la notification des produits attendus pour les taxes locales pour avoir des simulations concrètes.

Sandrine DEMAYA fait remarquer que si dans les prochaines années le budget est trop serré, il faudra penser à réduire les dépenses d'investissement.

Miguel FIMIEZ lui répond qu'il y a déjà de gros investissements qui sont lancés (travaux à l'école, aménagement du bourg).

Martine COUET demande à chacun de réfléchir sur ce sujet, qui sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Les produits attendus pour les taxes locales 2017 devraient avoir été notifiés pour cette date.

Sortie de Eric PANCHEVRE à 21h20.

2/ FINANCES : AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

Les travaux du tourne-à-gauche sur la RD23 débuteront le 27 mars et se termineront le 21 avril. La commune de Voivres-lès-le-Mans versera une subvention d'équipement au Conseil départemental, maître d'ouvrage, d'un montant de 21 000€ par an sur trois ans (avec ajustement de la dernière part en fonction du coût réel des travaux). Les subventions d'équipement versées par la commune sont obligatoirement amortissables sur une durée entre 5 et 15 ans.

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer la durée d'amortissement des **subventions d'investissement versées**.

Elle précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Madame le Maire propose de fixer une durée d'amortissement de **10 ans** pour les subventions d'investissement versées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la durée proposée.

Cette délibération vient compléter la délibération n°DE21 du 5 mars 2013.

3/ AMÉNAGEMENT : POSE D'UN PORTAIL SUR LE TERRAIN 10 RUE DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de pose d'un portail pour clôturer l'accès aux dépendances situées 10 rue de la Mairie.

Elle signale qu'elle a été témoin des difficultés de manœuvres des véhicules garés devant la Maison d'assistantes maternelles et propose, avant de poser définitivement la clôture, de matérialiser l'emplacement de celle-ci par de la rubalise pour voir si cela ne crée pas trop de désagréments.

Dominique COLIN désapprouve cette remarque. Le projet avait été validé par la commission aménagement, était presque lancé et est remis en question aujourd'hui par Martine COUET. Si le grillage est reculé, ce sont les manœuvres des véhicules des agents techniques qui seront gênées. Le grillage a été positionné par les membres de la commission aménagement pour que, entre autres, les vitres ne soient pas brisées dans la cas d'actes de vandalisme.

Martine COUET fait remarquer qu'elle ne remet pas en cause le projet. Dominique COLIN répond que c'est pourtant le cas.

Martine COUET répète qu'elle propose juste de matérialiser l'emplacement du grillage de manière temporaire pour voir les incidences que cela peut avoir. Elle n'est pas en train de dire qu'il ne faut pas faire le grillage. Elle dit qu'il vaut mieux réfléchir deux fois plutôt que de se tromper.

Dominique COLIN précise que le parterre de droite devant la MAM sera supprimé. Dans le cadre de l'aménagement du bourg, des places de stationnement en enrobé seront alors créées. Le parterre de gauche sera conservé et replanté.

Délibération :

Madame le Maire présente le projet de la commission aménagement pour la pose d'un portail sur le terrain 10 rue de la Mairie. Ce portail, d'un montant de 1 066€ HT, servira à bloquer l'accès, notamment aux hangars de stockage communaux, des personnes non autorisées.

Le temps que le portail soit commandé, l'emplacement de la clôture sera matérialisé par de la rubalise. Les conséquences de la pose de cette clôture pourront alors être analysées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **11 voix POUR et 1 ABSTENTION**, approuve le projet et la pose du portail.

Retour de Eric PANCHEVRE à 21h45.

4/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME »

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a institué le PLU intercommunal (PLUi) comme la règle, dès lors que l'intercommunalité est compétente en matière de PLU. La loi ALUR du 24 mars 2014 renforce cette disposition en rendant obligatoire la prise de compétence « urbanisme » par les EPCI, et donc l'élaboration d'un PLUi, sauf opposition de 25% des communes représentant 20% de la population. La compétence urbanisme sera alors transférée automatiquement aux EPCI le 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage est réunie.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes du Val de Sarthe au 27 mars 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes du Val de Sarthe. Il estime que la dépense occasionnée par l'élaboration d'un PLUi est importante compte-tenu du faible nombre de communes qui seront concernées. Le PLU de la commune est récent (2012), d'autres communes viennent d'adopter le leur. Ce projet et cette dépense n'apparaissent donc pas comme prioritaires.

5/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

5-1/ Commission Aménagement: Rapporteur Dominique COLIN

- ✓ Les candélabres pour l'éclairage public impasse du Pré de la Croix seront posés dans la 2^{ème} ou 3^{ème} semaine de mai.
- ✓ Des devis sont en cours pour l'enlèvement du tas de déchets verts laissés par l'entreprise Leveillé entre le lotissement de Bel Air et la lagune.

5-2/ SIAEP Brains-Souigné : Rapporteur Miguel FIMIEZ

- ✓ Le coût de l'eau potable va augmenter d'environ 18,62€ sur l'année.
Le syndicat a demandé à la mairie son accord pour installer des antennes de télérelève sur les points hauts de la Commune (église ou autre). Ces antennes ne dégagent aucune onde, à la différence des antennes de réseau mobile. L'avantage de la télérelève, c'est qu'en cas de fuite lente, les usagers sont aussitôt prévenus.
Martine COUET fait remarquer que le syndicat demande à la commune l'accord pour installer des antennes alors que le changement des compteurs est déjà largement opéré.
Eric PANCHEVRE signale qu'ils demandent un accord mais qu'il faut juste acter ce qu'ils ont décidé.
Sylvie LE DRÉAU demande si la télérelève permet aux usagers de suivre leur consommation d'eau en direct (comme c'est le cas pour l'électricité).
Miguel FIMIEZ répond que ce n'est pas possible pour l'instant.
Eric PANCHEVRE explique que la télérelève ne nécessite pas de personnel pour le relevé de compteurs. Un seul agent, avec son véhicule, capte les données en circulant sur la Commune.
- ✓ Miguel FIMIEZ précise également que le château d'eau rue de la Mairie sera démonté en 2019 car il devient dangereux (chutes d'éléments).
Dominique COLIN en prend note pour intégrer cette information dans l'aménagement du bourg.

6/ QUESTIONS DIVERSES

ROND-POINT DE BEL AIR : Une nouvelle proposition va être présentée pour l'aménagement du mur du rond-point, elle sera envoyée au Conseil départemental pour accord.

GARE : Dans le cadre du projet de réhabilitation de la gare, Martine COUET a rendez-vous avec un représentant de la SNCF pour peaufiner le projet.

Le projet travaillé avec le comité de pilotage est actuellement celui-ci :

- RDC : distributeurs de billets de trains et bureau médical
- Etage : logement d'urgence
- Extérieur : le parking étant un départ de randonnée, un appenti sera aménagé pour accueillir des tables.

La séance est levée à 22h15.

Hélène BARRÉ	Excusée	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	Excusé
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			